

Québec, le 16 décembre 2009

Monsieur Jean-François Bourque Chargé de projet Ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs Direction des évaluations environnementales, Service des projets industriels et en milieu nordique 675, boul. René-Lévesque Est, 6 ^e étage Québec (QC) G1R 5V7	266 Projet portant sur l'exploitation d'une cellule d'enfouissement de sols contaminés à Mascouche MRC Les Moulins	DQ8 6212-06-003
--	--	--

**Objet : Projet portant sur l'exploitation d'une cellule d'enfouissement
de sols contaminés à Mascouche**

Monsieur,

En référence au dossier mentionné, la commission chargée de l'étude de ce dossier vous transmet les questions suivantes :

Eaux souterraines

1. Pourriez-vous expliquer à la commission pourquoi les quatre piézomètres (PZ-3, 5, 7 et 8) utilisés pour le suivi des eaux souterraines de la cellule d'enfouissement d'Écolosol ont été installés au niveau du roc alors que les treize piézomètres servant au suivi des cellules temporaires du MDDEP ont été installées dans les dépôts meubles (sable ou argile) ?
2. Dans les rapports environnementaux annuels d'Écolosol pour les années 2007 et 2008, les résultats d'analyse d'eau souterraine (printemps, été et automne) montrent que les concentrations de paramètres traceurs, tels que les chlorures, l'azote ammoniacal et les nitrates de même que le baryum, mesurées dans le piézomètre PZ-3 au niveau du roc sont significativement plus élevées que les valeurs mesurées dans les autres piézomètres (PZ-7, PZ-8 et PZ-5).
 - a. Pourriez-vous indiquer à la commission si les teneurs élevées de certains paramètres traceurs et de baryum mesurées dans PZ-3 vous apparaissent normales au niveau du roc ou si elles peuvent être liées à une source de contamination quelconque ?
 - b. Dans l'éventualité que ces teneurs élevées puissent être causées par une ou plusieurs sources de contamination d'origine inconnue, pourriez-vous indiquer à la commission si le réseau de surveillance de l'eau souterraine aux abords de la cellule d'enfouissement d'Écolosol pourrait subir des interférences causées par d'autres sources de contamination qui compliqueraient l'interprétation des résultats du suivi à long terme de la cellule d'enfouissement de sols contaminés ?

...2
2.

3. Selon l'étude d'impact, l'eau souterraine échantillonnée dans le réseau de suivi de la cellule d'enfouissement de sols contaminés d'Écolosol proviendrait du roc. D'une part, l'étude d'impact montre que l'écoulement dans le roc s'effectuerait en direction ouest/nord-ouest, soit en direction de la rivière Mascouche, avec une vitesse d'écoulement que Écolosol estime être de l'ordre de 11,30 m/an (document déposé PR3.3.3, p. 45).
 - a. Pourriez-vous indiquer à la commission si la nappe d'eau contenue dans le roc fait résurgence dans la rivière Mascouche ou si elle s'écoule sous la rivière ?
 - b. Dans l'une ou l'autre des éventualités, pourriez-vous indiquer à la commission si des usages agricoles ou autres, actuels et futurs (ex. puits artésiens, arrosage des cultures, abreuvement du bétail, etc.) pourraient être compromis par une contamination de la rivière ou de l'aquifère présent dans le roc à l'ouest de la rivière ?

Capacité d'enfouissement des sols contaminés au Québec

4. Selon la présentation du CESE lors de la séance du 7 décembre 2009, la capacité existante pour l'enfouissement de sols contaminés supérieurs à C serait de l'ordre de 3 millions de tonne (document déposé DT4, p. 12).
 - a. Le Ministère suit-il l'évolution de la capacité résiduelle disponible des lieux d'enfouissement de sols contaminés au Québec ? Si oui, pouvez-vous fournir à la commission les données qui s'y rapportent pour les 10 dernières années ?

Responsabilité des sols

5. Selon l'encadrement réglementaire et administratif des sols contaminés au Québec pris en charge hors site, la responsabilité des tiers (entreprises et personnes), d'où proviennent ces sols, s'éteint-elle à la suite de la livraison de ces sols, et au règlement des frais des services obtenus qui se rattachent à leur traitement ou mis en décharge ?

Une réponse rapide de votre part serait appréciée, soit d'ici le 8 janvier 2010, compte tenu de l'échéancier dont dispose la commission pour ses travaux.

Il est également possible que d'autres questions vous soient acheminées ultérieurement au cours de la période du mandat.

Nous vous remercions de l'attention que vous porterez à cette demande et vous prions d'agréer, Monsieur, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Coordonnatrice du secrétariat
de la commission